



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mardi 21 février 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 28 FEV. 2023

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE (E.P.F.) SUITE A UNE DEMISSION

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE (E.P.F.) SUITE A UNE DEMISSION

L'établissement public foncier dénommé « EPF de la Haute-Savoie » créé par arrêté préfectoral conformément aux articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il précise que cet établissement est compétent pour réaliser, tant pour lui-même que pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du Code de l'Urbanisme ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

Il a compétence pour intervenir sur le territoire de ses membres, communes ou établissements publics de coopération intercommunale et à titre exceptionnel, il peut intervenir à l'extérieur de ces limites pour des acquisitions nécessaires à des actions ou opérations menées à l'intérieur de celles-ci.

Il peut exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorité définis par le Code de l'Urbanisme dans les cas et conditions qu'il prévoit et agir par voie d'expropriation.

Il a vocation a minima, à couvrir la totalité du territoire du département de la Haute-Savoie.

En vertu des statuts de ce dernier, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est représentée à l'Assemblée générale, par **4 DELEGUES TITULAIRES ET 4 DELEGUES SUPPLEANTS** (ces derniers ne siègent qu'en cas d'absence des titulaires qu'ils remplacent).

En raison de la démission récente d'un conseiller communautaire représentant la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en tant que titulaire au sein de l'établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF), les membres du conseil communautaire doivent réélire un nouveau délégué.

Les délégués titulaires et suppléants actuellement en place sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
M. Claude ANTONIELLO	M. Jean PALLUD
M. Guy DEMOLIS	M. Pierre GAL
Mme Charlotte BOETNER	M. Vincent HUMBERT
Mme Claire MEGARD	M. Julian MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

28 FEV. 2023

SLOW

ID : 074-247400112-20230227-D_2023_14-DE

2023-14 ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A L'ETABLISSEME
SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Président invite en conséquence ses collègues à déposer leur candidature à la désignation d'un nouveau délégué titulaire à l'établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF).

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DESIGNE** comme représentant de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à l'établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF) le conseiller suivant : **M. Guy DEMOLIS** en tant que titulaire.

Le secrétaire de séance
Jean PALLUD

Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 28 FEV. 2023